



## Assemblée générale

Distr. limitée  
15 février 2010  
Français  
Original: anglais

---


**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité scientifique et technique  
Quarante-septième session  
Vienne, 8-19 février 2010

### **Projet de rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace**

1. À sa 722<sup>e</sup> séance, le 10 février 2010, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).
2. Le Groupe de travail a rappelé avec satisfaction qu'à la quarante-sixième session du Sous-Comité, en 2009, le Groupe d'experts commun du Sous-Comité scientifique et technique et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), créé par le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2007, avait achevé, une année à l'avance par rapport à son plan de travail pluriannuel, l'élaboration du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et qu'en 2009, le Cadre de sûreté avait été adopté par le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-sixième session et approuvé par le Comité à sa cinquante-deuxième session.
3. Le Groupe de travail a noté que, conformément aux dispositions pratiques arrêtées par les Sous-Comité et l'AIEA, le Cadre de sûreté avait été examiné et approuvé par la Commission des normes de sûreté de l'AIEA à sa vingt-cinquième réunion, en avril 2009.
4. Le Groupe de travail a également noté avec satisfaction que le Cadre de sûreté avait été publié par le Secrétariat sous la cote A/AC.105/934 et que le secrétariat de l'AIEA en avait réalisé une publication conjointe du Sous-Comité et de l'AIEA.
5. Le Groupe de travail a en outre noté, pour s'en féliciter, l'efficacité de la coopération avec le secrétariat de l'AIEA et a remercié ce dernier d'avoir réalisé la publication conjointe sur support papier et sur CD-ROM. Il a noté par ailleurs que des copies électroniques de la publication resteraient toujours disponibles

V.10-51018 (F)



Merci de recycler 

gratuitement sur le site Web de l'AIEA à l'adresse <http://www.iaea.org/Publications/Booklets/Safety/safetyframework1009.pdf>).

6. À la 1<sup>re</sup> séance du Groupe de travail, le 10 février, le Président a rappelé les tâches qui incombent au Groupe de travail et qui résultaient des travaux que ce dernier avait menés au cours de la période intersessions en 2009. À cet égard, il a également rappelé qu'en juin 2009, le Groupe de travail avait tenu une réunion informelle au cours de laquelle les membres avaient étudié les moyens de promouvoir et de faciliter l'application du Cadre de sûreté et de constituer une base solide pour décider, si nécessaire, des futures activités à mener à cette fin. Il a rappelé en outre que le principal résultat de cette réunion avait été un accord sur une proposition d'élaboration d'un nouveau plan de travail pluriannuel à soumettre à l'examen du Sous-Comité.

7. Après avoir examiné les observations faites sur le projet de plan de travail (A/AC.105/C.1/L.302) et les modifications qu'il a été proposé d'y apporter, le Groupe de travail est convenu que le plan de travail aurait les objectifs suivants:

a) Promouvoir et faciliter l'application du Cadre de sûreté en communiquant des informations pertinentes sur les difficultés rencontrées par les États membres et les organisations intergouvernementales, en particulier ceux qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace;

b) Recenser les éventuelles questions techniques et définir les objectifs, la portée et les caractéristiques de tous les travaux supplémentaires que le Groupe de travail pourrait mener pour promouvoir encore le développement et l'utilisation d'applications de sources d'énergie nucléaire dans des conditions de sûreté.

8. Le Groupe de travail est convenu qu'il réaliserait ces objectifs en mettant en œuvre le plan de travail suivant pour la période 2010-2015:

2010 Élaborer un projet de plan de travail. Après son adoption par le Sous-Comité, le Groupe de travail devra a) demander au Secrétariat d'inviter les États membres et les organisations intergouvernementales à participer aux ateliers prévus pendant la période 2011-2013, b) inviter les États membres et les organisations intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace à fournir en 2011 et en 2012 (lors d'ateliers qui se tiendraient pendant les quarante-huitième et quarante-neuvième sessions du Sous-Comité) des informations sur l'application du Cadre de sûreté et c) demander au Secrétariat d'inviter les États membres et les organisations intergouvernementales qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace à présenter en 2011 et en 2012 (lors d'ateliers qui se tiendraient pendant les quarante-huitième et quarante-neuvième sessions du Sous-Comité respectivement) des exposés sur leur plans, le chemin parcouru et les problèmes rencontrés ou attendus dans l'application du Cadre de sûreté ou de certains de ses éléments.

2011 Tenir, au cours de la quarante-huitième session du Sous-Comité, un atelier, avec services d'interprétation simultanée, lors duquel les États membres et les organisations intergouvernementales présenteraient des

exposés, comme ils y auraient été invités en 2010. Dans son rapport au Sous-Comité, le Groupe de travail devra a) faire un résumé des travaux de l'atelier, b) recenser tous les problèmes importants qui devraient être abordés dans les exposés présentés à l'atelier prévu en 2012 et c) demander au Secrétariat d'inviter les États membres et les organisations intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace à présenter en 2012 (lors d'un atelier qui se tiendrait pendant la quarante-neuvième session du Sous-Comité) des exposés sur les moyens de résoudre les problèmes recensés par les États membres et les organisations intergouvernementales qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace; inclure dans un rapport du Groupe de travail au Sous-Comité un résumé des travaux de l'atelier et de ses délibérations sur les principales questions mises en évidence au cours de l'atelier.

- 2012 Tenir, dans les mêmes conditions qu'en 2011, un atelier lors duquel les États membres et les organisations intergouvernementales présenteraient des exposés, comme ils y auraient été invités en 2010 et en 2011. Dans son rapport au Sous-Comité, le Groupe de travail devra a) faire un résumé des travaux de l'atelier, b) recenser tous les problèmes importants qui devraient être abordés dans les exposés présentés à l'atelier prévu en 2013 et c) demander au Secrétariat d'inviter les États membres et les organisations intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace à présenter en 2013 (lors d'un atelier qui se tiendrait dans les mêmes conditions qu'en 2011) d'autres exposés sur les nouvelles difficultés qu'ils auraient rencontrées en 2012; inclure dans un rapport du Groupe de travail au Sous-Comité un résumé des travaux de l'atelier et de ses délibérations sur les principales questions mises en évidence au cours de l'atelier.
- 2013 Tenir, dans les mêmes conditions qu'en 2011 et en 2012, un atelier lors duquel les États membres et les organisations intergouvernementales présenteraient des exposés, comme ils y auraient été invités en 2012; inclure dans un rapport du Groupe de travail au Sous-Comité un résumé des travaux de l'atelier et de ses délibérations sur les principales questions mises en évidence au cours de l'atelier.
- 2014 Décider de prolonger ou non le plan de travail en cours; dans la négative, élaborer un projet de rapport contenant des recommandations quant à d'éventuels futurs travaux visant à promouvoir et à faciliter l'application du Cadre de sûreté.
- 2015 Si le plan de travail n'a pas été prolongé, finaliser le rapport et les recommandations.

9. Le Groupe de travail a demandé au Secrétariat d'inviter, en mars 2010, les États membres et les organisations intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et ceux qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, à informer le Secrétariat de leur

intention, le cas échéant, de faire des exposés lors d'ateliers en 2011 et en 2012, conformément au plan de travail du Groupe de travail.

10. Le Groupe de travail est convenu des modalités suivantes pour la mise en œuvre de son plan de travail:

a) Les documents des ateliers prévus pour la période 2011-2013 devraient être soumis au Secrétariat avant la mi-novembre de l'année précédente et mis à la disposition des États membres et des observateurs permanents, dans toutes les langues officielles de l'ONU, avant les sessions correspondantes du Sous-Comité;

b) Pour faciliter la réalisation des objectifs du plan de travail, le Groupe de travail peut mener, s'il y a lieu, des travaux au cours de la période intersessions pour étudier et examiner plus avant les problèmes et les questions soulevés à chacun des ateliers. Un résumé des travaux menés au cours de la période intersessions sera communiqué au Sous-Comité dans toutes les langues officielles de l'ONU;

c) Le Secrétariat est prié de veiller à ce que, au cours de la période 2011-2013, pendant chaque session du Sous-Comité, deux heures au moins soient consacrées à la tenue d'ateliers, et que les ordres du jour du Sous-Comité reflètent cette disposition pratique.

11. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction la contribution qu'avait apportée l'AIEA à ses travaux en tant qu'observatrice et l'a encouragée à poursuivre sa participation. À cet égard, il est convenu que le Secrétariat devrait continuer à entretenir des relations de travail étroites avec l'AIEA et que, chaque année, l'AIEA devrait être invitée à prendre part à ses travaux, y compris aux ateliers.

12. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction la contribution qu'avait apportée l'Agence spatiale européenne à l'élaboration du Cadre de sûreté et a encouragé cette organisation intergouvernementale à poursuivre sa participation active à ses futurs travaux.

13. Le Groupe de travail est convenu de tenir une téléconférence le 11 mai 2010 à 16 heures GMT et, sous réserve des réponses qu'il recevra à l'invitation mentionnée au paragraphe 9 ci-dessus, de décider de la nécessité d'organiser une réunion informelle du 9 au 11 juin, pendant la cinquante-troisième session du Comité.

14. L'avis a été exprimé que les applications des sources d'énergie nucléaire dans l'espace visées dans le deuxième objectif du plan de travail devraient être conformes au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique, en particulier au Traité sur les Principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes<sup>a</sup>.

15. Quelques délégations ont été d'avis que les objectifs du plan de travail étaient clairement axés sur l'application du Cadre de sûreté qui a été élaboré en tenant dûment compte des traités et principes pertinents, comme indiqué dans le document A/AC.105/934.

---

<sup>a</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 610, n° 8843.

16. L'avis a été exprimé que tous les États membres devraient être impliqués dans la prise de décisions et dans l'identification des questions et des problèmes liés à l'application des sources d'énergie nucléaire et du Cadre de sûreté, ce qui devrait garantir le succès de la mise en œuvre du plan de travail.

---